



Le 26 février 2021

PAR COURRIEL

Valerie.Saint-Amant@environnement.gouv.qc.ca

Madame Valérie Saint-Amant, M. Sc. Environnement
Cheffe d'équipe des projets de transport
Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
675, boulevard René-Lévesque Est, 6^e étage
Québec (Québec) GIR 5V7

Objet : Modification du décret no 599-2007 – Échangeur St-Alexandre
Route : Autoroute 35
Municipalité : Saint-Alexandre
Projet no : 154190930

Madame,

Suite aux discussions de ce jour concernant la modification du décret no 599-2007 de l'autoroute 35 relatif à l'échangeur St-Alexandre.

La demande de modification du décret 599-2007 contient des besoins de superficies d'acquisition supplémentaires non comptabilisés dans les analyses et omis dans la décision du Tribunal administratif du Québec (TAQ). Or, le ministère des Transports souhaite retirer officiellement du projet ces superficies supplémentaires d'acquisition du projet, et par conséquent, souhaite annuler le paragraphe 3.1.4 du rapport de demande de modification du décret no 599-2007 (2013).

Veuillez agréer, Madame, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Le directeur général,

Alain M. Dubé, ing., M. Sc.

AMD/PL/kl

c. c. M^{mes} Marie-Emmanuelle Rail, chargée de projet, MELCC
Martine Diotte, directrice DCRM
M. Guy Lavoie, directeur des projets